

RÉGIE CAMPING MUNICIPAL d'ONDRES
Mairie d'ONDRES
2189, avenue du 11 novembre 1918
40440 ONDRES

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 19/03/2025

ID : 040-214002099-20250310-D2025_03_01-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Régie « Camping municipal d'Ondres » (40440) – Département des Landes
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 mars 2025 à 17h30 en Mairie d'ONDRES

Délibération n°2025-03-01

Nbre de membres afférents au Conseil d'Administration	4	Date de la convocation : 25/02/2025
En exercice	4	
Qui ont pris part à la délibération	4	

Présents : Éva BELIN ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE

Absent excusé :

Serge ARLA a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 19 février 2025

Secrétaire de séance : Nadine DURU

OBJET : Adoption du budget 2025 : Camping Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

VU la délibération n°2022-11-01 en date du 3 novembre 2022 portant création de la régie « Camping Municipal d'Ondres » au 1^{er} janvier 2023,

VU l'article 14 des statuts de la Régie Camping Municipal voté en date du 30 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des voix,

DECIDE

ARTICLE 1 - D'adopter chapitre par chapitre le Budget 2025 du Camping Municipal, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 280 000.00 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 19/03/2025

ID : 040-214002099-20250310-D2025_03_01-DE



ARTICLE 2 - La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le 11 mars 2025.
Le Président,**

Acte rendu exécutoire le 19 / 03 / 2025

- après télétransmission électronique le 19 / 03 / 2025

- et publication ou notification le 19 / 03 / 2025